



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité :

Le Conseil de la Municipalité de Chambord adoptera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra à 19 h le lundi 3 juillet 2023 à la salle communautaire Gaston-Vallée de Chambord, un règlement modifiant le règlement 2018-641 sur le traitement des élus municipaux.

Le projet de règlement proposera :

Une rémunération de base pour le maire de 17 500. \$ au lieu de 14 301.77 \$ et une allocation de dépense de 8 750 \$ au lieu de 7 150.89 \$.

Pour chacun des conseillers(ères), la rémunération de base sera de 5 835 \$ au lieu de 5 432.45 \$ et une allocation de dépenses de 2 917.50 \$ au lieu de 2 719.23 \$.

Conformément à l'article 9 de la «Loi sur le traitement des élus municipaux», cet avis est publié au moins 21 jours avant la session ordinaire d'adoption du règlement.

Le présent règlement est rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2023.

L'adoption du présent règlement est prévue pour le lundi 3 juillet 2023.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée situé au 1526, rue Principale, Chambord, et ce, aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À CHAMBORD, CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron

JC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Caron, greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil, entre 8 h et 12 h le sixième jour du mois de juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce sixième jour du mois de juin deux-mille-vingt-trois.



Julie Caron
Directrice générale et greffière-trésorière

JC